



## **AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 juin 2019 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 400-408, rue Sainte-Anne, lot 5 725 896, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul avant minimale de 3,44 mètres, 3,45 mètres et 3,54 mètres au lieu de 3,6 mètres et une marge de recul latérale minimale de 1,90 et 1,93 mètre au lieu de 2,0 mètres.

- Propriété située au 1201, chemin de Ladd's Mills, lots 6 244 633 et 2 935 039, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul latérale minimale de 4,16 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 6 mai 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras